



COMMUNE DE PREVONLOUP
Commission de Gestion du Conseil Général

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
DU CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE PREVONLOUP

PREAVIS n°02-2023

Prévonloup, le 27 septembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion, composée de Mme Véronique Paccaud, MM. Hervé Wyssa, Jean-Marc Crottaz et David Santos, s'est réunie le mercredi 27 septembre afin d'examiner le préavis 02-2023 concernant la modification des status de l'AIMSLE (plafond d'endettement).

L'AIMSLE (Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environ) a comme but de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les élèves domiciliés sur le territoire des communes associées. Dans ce but, dans sa séance du 11 mai 2023, le Conseil intercommunal de l'AIMSLE a validé le préavis 02-2023 du Comité de direction concernant la demande d'un crédit de construction pour un collège primaire à Lucens.

Le crédit de construction s'élève à CHF 10'442'000.00 et le montant d'emprunt maximum autorisé à 9'142'000.00.

Dans ce contexte le Comité de direction propose donc une augmentation du plafond d'endettement de CHF 4'000'000.00 dans le but de assurer le financement du nouveau collège (CHF 1'800'000.00) et d'assurer le financement éventuel de projets/préavis (CHF 2'200'000.00)

Dans le cas du refus de l'augmentation du plafond d'endettement un amortissement extraordinaire de 1'8000'000.00 serait nécessaire ce qui représenterait environ CHF 30'000.00 à la charge de la commune de Prévonloup et ceci sans compter d'autre projets/préavis qui seraient entrepris par l'AIMLE.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion vous recommande d'approuver le préavis 02-2023.

Ainsi lu et approuvé à la majorité des membres présents à la séance du 27 septembre 2023.

Pour la Commission de Gestion :

Véronique Paccaud
Rapporteure



David Santos



Jean-Marc Crottaz



Hervé Wyssa

